
JUSTICE | PÉDOPORNOGRAPHIE

L'avocat blanc devant ses juges

Pierre-Yves Meugens

Mis en ligne le 25/06/2010

Victor Hissel s'est expliqué à huis clos. A suivre le 2 septembre.

Une kyrielle de journalistes attendait la venue de Victor Hissel pour le premier jour de son procès, jeudi matin à Liège. Dès le début de l'audience, le ton a été donné par l'avocat du prévenu, Me Adrien Masset : " *Nous demandons le huis clos.* " Les motifs invoqués concernent le respect de la vie privée et familiale de Victor Hissel. Une demande à laquelle les parties civiles sont opposées. La cour accordera finalement à la défense une satisfaction partielle. Seule l'instruction du dossier, comprenant l'interrogatoire du prévenu, sera examinée à huis clos. La suite des débats aura lieu en audience publique.

L'ex-avocat des parents de Julie et Mélissa est poursuivi pour détention d'images à caractère pédopornographique entre le 15 février 2005 et le 15 janvier 2008. C'est une enquête internationale dans les milieux pédophiles qui a permis d'identifier une liste d'adresses informatiques parmi lesquelles figurait celle de Victor Hissel.

Child Focus s'est constitué partie civile. Le centre pour enfants disparus réclame 25 000 euros à Victor Hissel. " *Dans cette affaire, Child Focus parle au nom de tous les enfants victimes de pédopornographie. 25 000 euros, c'est le prix que Child Focus dépense pour lutter justement contre ce phénomène sur Internet* ", rappelle Me Hirsch, avocate de Child Focus. Romain Hissel, le fils du prévenu, s'est également constitué partie civile. Un fait qui peut étonner quand on sait que le jeune homme a poignardé son père en avril 2009. Pour son avocat, Me Gilissen, Romain Hissel " *veut comprendre ce qu'il s'est passé et obtenir une forme de réparation. C'est un dossier de souffrances* ".

Mais tout l'enjeu du procès tourne autour du caractère flou de la loi à l'égard des faits qui sont reprochés à Victor Hissel. Tout consiste à savoir si la consultation d'images pédopornographiques constitue une infraction pénale. C'est sur cet argument que compte jouer la défense pour demander l'acquittement. Les avocats de Victor Hissel estiment qu'il y a un vide juridique. Selon Me Masset, " *la simple consultation de telles images ne suffit pas à condamner mon client* ".

L'affaire ayant été examinée à huis clos, aucune information sur le contenu n'a été évoquée par les avocats à la sortie de l'audience. Selon Me Gilissen, " *l'instruction s'est déroulée dans la sérénité, tout le monde a pu s'expliquer calmement* ". Seulement, une fois la séance levée, Victor Hissel hausse le ton lorsqu'il apprend que la suite du procès est reportée début septembre. " *Tant que cette histoire n'est pas close, je ne peux pas travailler. Plus on retarde l'examen de ce dossier, moins j'ai à manger. Cela fait des mois que l'on attend* ", a-t-il lancé nerveusement. Les débats reprendront le 2 septembre prochain.

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

